Letellier lundi 4 décembre 2017

Henry Histoire : Analyse de document

2GT3

Signature :

Appréciations :

Note :

Le texte parle de la citoyenneté dans l’empire romain au 1ersiècle pC, écrit par Tacite, le texte est Annalistique, est extrait de *Annales*, XI, 23-25. Il date du IIe siècle pC. Il parle des conquêtes de l’Italie et de ses sénateurs.

Les sénateurs romains discutent pour savoir si l’Italie serait capable de fournir un sénat à sa capitale et si elle le pouvait que pourrait faire les sénateurs Italien pour acquérir de l’honneur. Il n’y avait pas beaucoup de possibilités hormis attaquer les riches gaulois qui ont « attaqué le divin Jules Alésia » (l.6). L’Italie étant malade ne rassurait pas les sénateurs par ce qu’ils veulent que ce pays puisse fournir un Sénat à sa capitale. Or si elle est malade elle se retrouve dans l’incapacité de le faire.

Après que « ces riches Gaulois dont les ancêtres […] avait attaqué le divin Jules Alésia » (l.5-6) les sénateurs se demandent s’ils laisseraient l’Italie les envahir. Mais les gaulois veulent aussi jouirent du titre citoyens romains, cela les sénateurs le tolèrent mais les gaulois ne sont pas assés satisfaient et demande de jouir de la fonction de sénateur ce qui est inconcevable ou presque pour les sénateurs romains « « Qu’ils jouissent du titre de citoyen, soit » (l.6). Ils considèrent cela comme un rabaissement humiliant pour l’image du sénat « mais la fonction de sénateur, on n’avait à les prostituer ainsi ! » (l.6-7). Mais en fin de compte ils autorisent les peuples gaulois de siéger au Sénat de Rome « Ce discourt fut suivi d’un décret du Sénat qui accorda aux peuples gaulois le droit de siéger au Sénat de Rome » (l.13-14)

Les sénateurs discutes quelle place et honneur ils pourront donner au sénateur de l’Italie et ils discutent et se contredisent sur accepter ou non les peuples gaulois de siéger et d’avoir la citoyenneté au Sénat de Rome. Qui à la fin du débat est acceptée.